

Sacrilège à l'église St. James de New York : réaction de l'archidiocèse

Author : Rédaction RC

Categories : [Cathophobie](#)

Date : 5 février 2010

On se souvient du scandaleux sacrilège dont l'église **St. James** de New York a été le cadre le [15 janvier dernier](#). Une catholique qui avait dénoncé le scandale par courriel à l'archevêché de New York a reçu la réponse suivante de **Joseph Zwilling**, directeur de la communication de l'archidiocèse :

« Merci beaucoup de votre courriel relatif au scandaleux concert qui s'est déroulé en l'église St. James.

L'archidiocèse s'est entretenu avec le prêtre administrateur de cette paroisse. Il a présenté ses excuses à l'archidiocèse pour ce qui s'est passé, mais a insisté sur le fait qu'il vait été abusé

par les organisateurs du concert, lesquels avaient prétendu qu'ils voulaient organiser un événement pour les jeunes avec le but de ramener des jeunes à l'Église. Cela n'excuse en aucune manière

ce qui s'est passé et le prêtre administrateur reconnaît qu'il a commis une négligence en n'enquêtant pas de façon approfondie sur ce groupe et en ne le surveillant pas le jour du concert ; s'il

l'avait fait, ce concert n'aurait jamais eu lieu.

En conséquence de ce qui s'est passé, le prêtre administrateur a aussi présenté ses excuses à sa paroisse et dirigé un chapelet en réparation du mal qui a été fait à l'église, à la paroisse et aux fidèles.

Merci de continuer à porter St. James dans vos prières, et de prier pour tous les prêtres qui servent dans des paroisses afin qu'ils soient des pasteurs fidèles et prudents de leurs troupes.

»

Dont acte. Mais le courriel ne précise pas si l'archidiocèse a l'intention de déposer plainte au civil ou au pénal, ni si le tribunal ecclésiastique de l'archidiocèse entend frapper d'une « *juste peine* » (canon 1369) les catholiques de ce groupe de rock ? En outre, la récitation discrète d'un chapelet ne me semble pas un rite pénitentiel suffisant puisqu'il y a eu profanation publique (et publicisée) d'un lieu sacré et turpitudes devant le Tabernacle qui contenait, semble-t-il, Présence Réelle (canon 1211). Ne serait-ce pas, encore une fois, une de ces demi-mesures qui violentent la vraie justice ?